



Description

TRI SALAZES (le triathlon de Salazie) se déroule dans l'EST de l'île de la Réunion, entre les communes de Saint-Benoit, Bras-Panon et Salazie. Cette manifestation aura lieu le **samedi 31 octobre 2026**. Elle se compose de 800m de natation (ou 5km de course à pied pour le duathlon), de 30km de vélo (1000D+) et de 8km de trail (500D+). L'organisateur est le Club de natation les Z'anguilles de Salazie (**CZS**), association loi 1901 affiliée à la Fédération Française de Triathlon.

Article 1: Horaires

Le programme est le suivant:

Horaire	Evènement
5h	Ouverture du parc à vélos de la rivière des roches
6h30	Fermeture du parc à vélos
6h45	Briefing
7h00	Départ du Triathlon et du duathlon
9h30	Arrivée estimée des premiers
10h30	Début des remises des récompenses
11h00	Barrière horaire limite pour finir la partie vélo
13h15	Barrière horaire limite pour finir la boucle trail
13h30	Clôture de la course

Article 2: Accessibilité

TRI SALAZES propose un triathlon individuel, un duathlon individuel, un triathlon en relais à 3 et un duathlon en relais à 3. Ces épreuves sont ouvertes aux **licenciés** de la Fédération Française de Triathlon, ainsi qu'aux **non licenciés** qui devront prendre une Licence Expérience à la journée pour pouvoir participer. L'accès à l'épreuve est autorisé aux **juniors, seniors et masters homme et femmes**. Pour les **cadets**, l'inscription est possible à condition de présenter une **autorisation parentale** de participation, ainsi qu'une **attestation de réponse négative** aux questions du questionnaire de santé signée par les parents pour les non-licenciés.

Article 3: Nombre de participants

Le nombre maximum de concurrents pour cette épreuve est fixé à **150** pour le **triathlon** individuel et à **150** pour le **duathlon** individuel, soit **300** au total.

Article 4: Inscriptions

Les inscriptions se feront en ligne via le site: www.sportpro.re

La date limite d'inscription est fixée au **dimanche 17 octobre 2026**. Les licenciés devront s'enregistrer avec leur **numéro de licence** F.F.TRI. Les non-licenciés devront prendre une **licence expérience** en ligne, les couvrant pour la durée de l'épreuve. Le montant de l'inscription est de **50€** en individuel, et **35€** en relais (pour chaque concurrent). Il donne droit à un dossard, au classement en live, au tee-shirt collector, à la médaille de finisher, aux ravitaillements et au repas d'après course.

Article 5: Règlementation sportive

Le règlement applicable est celui issu de la réglementation sportive 2026 de la FFTRI:
<https://drive.google.com/file/d/1Xeqm0ZI9Gabf-tFu0VtzVoTYDCWHb7cD/view>

Article 6: Natation

La natation se déroule en eau libre, dans l'embouchure de la rivière des roches. Le parcours sera délimité par des bouées qu'il faudra laisser sur sa droite. La sécurité dans l'eau sera assurée par 3 kayaks et 2 maitre-nageurs-sauveteurs. Les triathlètes devront porter un **bonnet de bain** (non fourni par l'organisation). L'utilisation d'une **combinaison néoprène** est autorisée si la température de l'eau est inférieure à 24.5°C. Des cas de leptospirose ont été recensés sur les berges de la rivière des roches, aussi il convient de respecter les recommandations suivantes: **éviter de marcher pied nus dans les flaques d'eaux stagnantes et ne pas rentrer dans l'eau si on a des plaies aux pieds**. Un tapis synthétique sera mis en place depuis la sortie de l'eau jusqu'à l'entrée du parc à vélos. L'organisateur peut être amené à annuler la partie natation s'il juge que les conditions de sécurité ne sont pas réunies. En cas d'annulation de la natation, celle-ci sera remplacée par la course à pied de 5km (idem duathlon). Il faut donc prévoir d'amener une **paire de chaussures de course à pied** sur le lieu du départ.

Article 7: Vélo - Règles du code de la route

La partie vélo se déroule sur route ouverte, aussi il est demandé à tous les concurrents de respecter strictement le **code de la route** et notamment de circuler constamment sur la droite de la chaussée. Au niveau du pont de la Rivière du Mât, des signaleurs arrêteront temporairement le trafic automobile venant de Saint-André pour laisser les triathlètes prendre le virage à gauche et débiter la route de Salazie. Au lieu dit « Pisse-en-l'air », la priorité est aux véhicules montants. Néanmoins, des signaleurs seront postés avant le rétrécissement pour faire patienter les véhicules descendants. Un **ravitaillement** sera proposé à Salazie village. Aucun ravitaillement proposé par un tiers n'est autorisé, sous peine de disqualification.

Article 8: Port du casque et équipement du vélo

Le **port du casque à coque dure** est obligatoire, jugulaire serrée à l'intérieur du parc à vélos et pendant tout le parcours vélo, soit depuis le moment où le triathlète prend son vélo jusqu'au moment où il le pose dans le parc à vélo de Mare à Vieille Place. Les concurrents doivent utiliser un vélo avec **deux systèmes de freinage fonctionnels** (roue avant et roue arrière). Le guidon doit posséder des **embouts de guidon**. Les vélos seront contrôlés le matin de la compétition lors de l'entrée dans le parc à vélo de la Rivière des Roches.

Article 9: Drafting

La pratique du **drafting** (ou aspiration derrière un concurrent) est **interdite**. Une zone de pénalité est placée à environ 25 m du parc à vélos de Mare à Vieille Place. Les compétiteurs pénalisés seront informés par l'arbitre grâce à la présentation d'un carton bleu. Le temps de pénalité dans la zone est de 3 minutes.

Article 10: Pénalités

Toute aide extérieure est interdite sous peine de disqualification. Des **arbitres** sont chargés de faire appliquer le respect du code de la route, la règle d'interdiction du drafting, la circulation à l'intérieur des aires de transition et l'interdiction de recevoir une aide extérieure. Les pénalités vont d'un carton bleu (3 minutes de pénalité pour le non port du casque dans l'aire de transition par exemple) à la disqualification immédiate (aide extérieure, accompagnement sur le parcours vélo, aide matérielle ou aide au ravitaillement).

Article 11: Trail

La boucle de trail se déroule sur le sentier du tour du Piton Maillot à Mare à vieille place. Pour rejoindre le début du sentier, le parcours traverse plusieurs fois la route départementale. Des signaleurs seront présents à ces endroits, néanmoins il est demandé aux concurrents **d'observer la plus grande prudence avec la circulation routière et de courir sur la droite de la chaussée**. Les **bâtons de marche** ne sont pas autorisés. Les concurrents devront avoir **un sac de trail contenant une couverture de survie, un sifflet, un téléphone portable chargé, une barre ou gel énergétique et une ou plusieurs gourdes d'eau d'une contenance totale supérieure à 500ml**. La présence d'un accompagnateur pour la partie trail n'est pas autorisée. La **barrière horaire** pour arriver au parc à vélos de Mare à Vieille Place et pouvoir ainsi débuter la boucle de Trail est fixé à 4h après le départ, soit **11h00** pour un départ donné à 7h00. Les concurrents qui arrivent après cet horaire seront contraints d'abandonner et déclarés hors-course. L'horaire de clôture de la partie trail est fixé à 6h15 après le départ, soit **13h15** si le départ a bien lieu à 7h00.

Article 12: Dossard et bracelet

Le dossard fourni par l'organisation doit être placé **dans le dos pour la partie vélo et sur le ventre pour la partie course à pied**. Il doit toujours être visible et doit être fixé en 3 points d'attache. Les concurrents doivent donc prévoir une **ceinture porte-dossard**. Un **bracelet** contenant une puce électronique sera fourni à chaque triathlète pour le chronométrage. Il doit être porté sur toute la durée de l'épreuve et rendu à l'organisation lors de l'arrivée.

Article 13: Sacs de transition

Deux sacs de transition seront remis aux athlètes au moment du retrait des dossards:

-Le sac « Transition Vélo » devra être **apporté le jour de la course**. Les concurrents devront y ranger les **affaires nécessaires au parcours vélo** (dossard, casque, chaussettes, chaussures vélo, gants, lunettes, ravitaillement, etc) Ce sac sera à déposer **à coté de leur vélo, au numéro de la barrière correspondant à leur dossard**. A la fin de l'épreuve de natation (ou à la fin de la course à pied pour les duathlètes), les concurrents devront ranger dans ce même sac leur **matériel de natation** (ou de course à pied pour les duathlètes) et le laisser devant le numéro correspondant à leur dossard. Tout objet laissé en dehors du sac ne sera pas pris en charge par l'organisation. Ce sac « Transition Vélo » sera remonté à Mare à Vieille Place par l'organisation pendant la course, et sera à récupérer par l'athlète après son arrivée.

-Le contenu du sac « Transition course à pied » devra être **préparé avant le retrait des dossards**. Les concurrents devront donc apporter **le sac de trail** contenant les éléments obligatoires décrits dans l'article 11 (à l'exception du téléphone portable qui pourra être emporté sur le vélo le jour de la course), ainsi que leur **tenue de trail** (chaussures de trail, chaussettes, casquette, changes éventuels, etc) le jour de la remise des dossards. Ce matériel sera déposé dans le sac « Transition course à pied », sera **gardé par l'organisation** et sera monté à Mare à Vieille Place la veille de la course, pour que les triathlètes puissent le trouver accroché sur la barrière au numéro correspondant à leur numéro de dossard dans le parc à vélo. Les gourdes et flasques doivent être **vides** dans les sacs de trail, avec uniquement des pastilles ou de la poudre énergétique (il sera possible de les remplir d'eau au ravitaillement à la sortie du parc à vélos). Aucun sac ne sera récupéré le matin de la course.

Les **dates et lieux de remise des dossards** seront communiqués ultérieurement, sur notre site internet et sur les réseaux sociaux. Il y aura un lieu de remise des dossards à Saint-Benoit, un dans le Nord, et un dans l'Ouest.

Les sacs de transition ne concernent pas les concurrents inscrits sur les relais.

Article 14: Santé des concurrents

Deux ambulances et un médecin de course suivront les athlètes. Le médecin de course pourra à tout moment arrêter un concurrent s'il l'estime nécessaire. L'organisateur et les coureurs se soumettront à sa décision. L'utilisation de **produits dopants** est strictement interdite. De même, l'utilisation d'anti-douleurs ou d'anti-inflammatoires pour la course est fortement déconseillée et extrêmement nuisible à la santé des concurrents.

Article 15: Récupération des vélos

Les vélos seront à récupérer au parc à vélos de Mare à Vieille Place directement après l'arrivée des concurrents. Le parc à vélo étant fermé et interdit au public, **seuls les triathlètes seront autorisés à y pénétrer sur présentation du dossard**. Les bénévoles responsables du parc à vélos vérifieront que le vélo et le sac de transition récupéré correspondent bien au numéro de dossard présenté.

Article 16: Respect de l'environnement

TRI SALAZES est un triathlon traversant le cirque de Salazie, classé au patrimoine mondial de l'UNESCO. Les concurrents devront observer le plus grand respect de la faune et de la flore. Il est par conséquent **strictement interdit d'abandonner ses déchets**, même biodégradables, tout au long du parcours. De même, sur les portions de course à pied et de trail, il est **interdit d'utiliser des raccourcis** car cela entraînerait la dégradation des espaces naturels hors sentier.

Article 17: Récompenses et catégories

Les classements **par relais** récompenseront pour le triathlon et pour le duathlon:

- Les 3 premières équipes au scratch ;
- La première équipe des catégories suivantes: **hommes, femmes, mixte**, sans cumul possible avec les trophées scratch.

Les classements **individuels** récompenseront pour le triathlon et pour le duathlon:

- Les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes au scratch ;
- Les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes **de chaque catégorie d'âge**, sans cumul possible avec les trophées scratch.

Les catégories d'âge sont celles définies par la Fédération Française de Triathlon:

Catégorie	Tranche d'âge	Année de naissance saison 2026
Cadets	16-17 ans	2009-2010
Juniors	18-19 ans	2007-2008
Séniors 1	20-24 ans	2002-2006
Séniors 2	25-29 ans	1997-2001
Séniors 3	30-34 ans	1992-1996
Séniors 4	35-39 ans	1987-1991
Master 1	40-44 ans	1982-1986
Master 2	45-49 ans	1977-1981
Master 3	50-54 ans	1972-1976
Master 4	55-59 ans	1967-1971
Master 5	60-64 ans	1962-1966
Master 6	65-69 ans	1957-1961
Master 7	70-74 ans	1952-1956
Master 8	75-79 ans	1947-1951
Master 9	80-84 ans	1942-1946
Master 10	85-89 ans	1937-1941

Article 18: Responsabilités de l'organisateur

Les organisateurs sont couverts pour les risques en responsabilité civile dans le cadre de l'agrément accordé par la Fédération Française de Triathlon. Ils déclinent toute responsabilité en cas d'accident provoqué par le non-respect des consignes données. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol de matériel. Chaque participant conserve l'entière responsabilité du matériel et des effets personnels déposés dans les parcs à vélos.

Article 19: Annulation et remboursement

L'organisation peut décider de modifier le parcours, selon les difficultés rencontrées sur le terrain. Cette modification n'est pas susceptible d'entraîner un remboursement des droits d'inscriptions.

En cas d'annulation de la course par l'organisateur, un remboursement des droits d'inscription sera réalisé auprès des concurrents. La somme sera égale à la moitié des droits d'inscription, afin de couvrir les dépenses déjà engagées par l'organisation (prestations, achat et location de matériel, honoraires, etc..).